Fiches-labels

Le label Nature & Progrès pour les cosmétiques 100 % bio

Le label Nature & Progrès garantit que les marques de cosmétiques et d’hygiène utilisent des matières premières issues de l’agriculture biologique.

Des ingrédients naturels, bio, une approche globale environnementale et sociale… Ce sont quelques-unes des garanties apportées par l’exigeant label Nature & Progrès pour les produits cosmétiques. On l’analyse en détail.

L’avis d’écoconso

Nature & Progrès est un label très exigeant, et sans doute le plus restrictif, qui garantit des produits dont les ingrédients végétaux sont issus de l’agriculture bio ou de la cueillette sauvage (respect du maintien des écosystèmes, interdiction d’espèces en voie de disparition).

Les produits labellisés Nature & Progrès ne sont disponibles qu’en magasins bio / écologiques ou dans certaines parapharmacies et herboristeries.

Résumé des critères

Le label Nature & Progrès contient divers critères :

- Des critères liés à la teneur en **ingrédients naturels** des produits (ingrédients d’origine végétale et animale 100% bio, OGM et ingrédients de synthèse interdits).
- Des critères **environnementaux** (extraction, fabrication, emballage).
- Des critères liés au **bien-être animal** (tests interdits, matières premières).

Produits concernés

On peut trouver ce label sur des produits cosmétiques et des produits d’hygiène.

Portée du label

Ce label contient :

- **des critères environnementaux : oui**
- **des critères sociaux : oui**
- **des critères liés à la santé : oui**
- **des critères liés au bien-être animal : oui**

La structure labellisée par Nature & Progrès s’engage à respecter le cahier des charges pour 100% de sa production.

Critères du label

Voici les principales garanties apportées par le label Nature & Progrès :

- Ingrédients d’origine végétale et animale **100% bio** (mention Nature et Progrès, Demeter ou Agriculture biologique), tant que les matières premières existent sur le marché. Les matières premières ne sont pas classées en voie d’extinction et ne proviennent pas de sites pollués.

- **Interdiction** d’utiliser des **ingrédients de synthèse** ou issus de la pétrochimie (parfums et colorants de synthèses, silicone, paraffine, polymères de synthèses, filtres UV de synthèse…), nanoparticules, OGM (semences, engrais, produits phytosanitaires…), huile de palme.

- **Interdiction de traitements** par rayonnement ionisant artificiel, par irradiation, blanchissement chimique,…

- Les processus d’extraction ou de fabrication ne doivent pas **polluer**, ni endommager le paysage existant.

- Les adhérents doivent se conformer à la Charte de Nature & Progrès qui les engage dans une **approche globale environnementale et sociale**.

- Les matières premières d’**origine animale** sont interdites. Seuls certains produits naturels sont autorisés : lanoline (sans nickel), produits lactés, issus de la ruche ou provenant des œufs.

- La charte Nature & Progrès s’engage à la préservation et le développement des cultures vivrières qui permettent « d’assurer la souveraineté alimentaire des populations et l’autonomie paysanne ».

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir le cahier des charges sur le site de Nature & Progrès.

Gestion du label

Le label, détenu par la Fédération internationale Nature & Progrès (loi 1901), est le premier label créé pour les cosmétiques naturels en France (en 1998). Les entreprises participent à la certification sur base volontaire.

Contrôle

Un contrôle indépendant annuel analyse l’ensemble des moyens de production, les méthodes de fabrication, la comptabilité, les moyens de stockage ainsi que la gestion environnementale de la production. Il est réalisé par un organisme indépendant désigné par la Fédération Nature & Progrès ou un Système Participatif de Garantie (SPG). Ces systèmes d’assurance qualité ancrés localement certifient les producteurs et les transformateurs sur la base d’une participation active des acteurs concernés. Ils sont construits sur une base de

transparence, de réseau et d’échanges de connaissances (Manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie).

Lien vers le catalogue des produits labellisés

Liste des adhérent·es sous la mention Nature & Progrès.

Site

Le site de Nature & Progrès.

Voir aussi

- Ce label est également présent en Alimentation et en Produits d’entretien.
- A quels labels reconnaît-on un cosmétique écologique ?
- Où trouver des cosmétiques naturels faits en Belgique ?
- Cosmétiques : comment éviter les perturbateurs endocriniens ?